

Cette plaquette présente un suivi mensuel de l'évolution des accidents routiers mortels dans le département d'Ille-et-Vilaine  
Avertissement : les résultats présentés reposent sur un système de collecte rapide, indépendant des bulletins d'analyse des accidents corporels (BAAC) ; ces données sont provisoires et peuvent faire l'objet de modifications.  
Sources : Préfecture d'Ille-et-Vilaine - Gendarmerie nationale - Police nationale.

### Les chiffres du mois

	Mars 2020	Mars 2019	Ecart	Évolution 2019 / 2020 (%)
--	-----------	-----------	-------	---------------------------

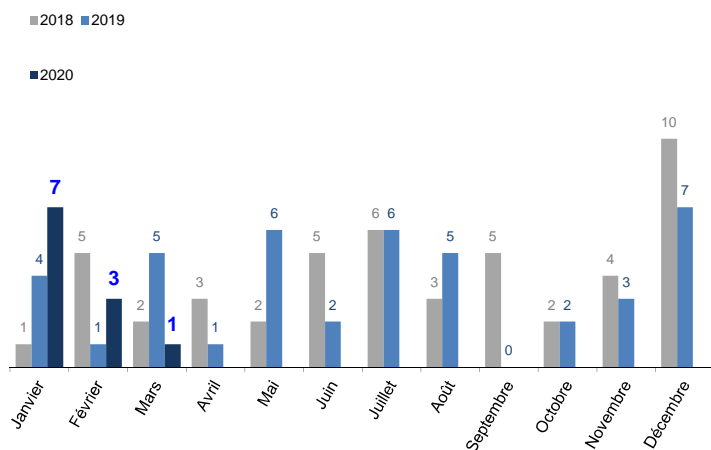
accidents corporels	37	69	-32	-46.4
tués	1	5	-4	-80.0
blessés	47	91	-44	-48.4

### Cumul de l'année

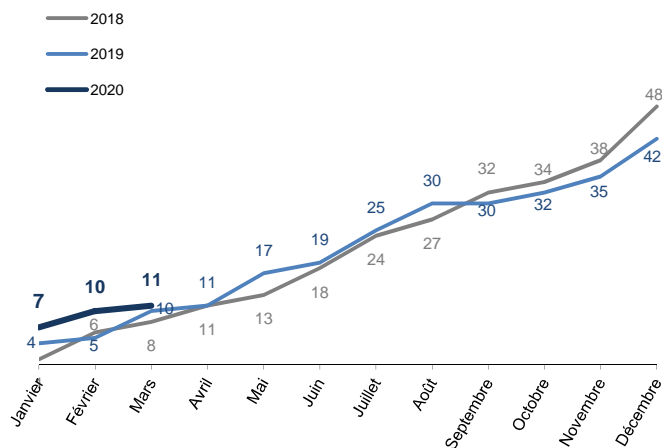
	Cumul Mars2020	Cumul Mars2019	Évolution 2019 / 2020 (%)
--	----------------	----------------	---------------------------

accidents corporels	154	192	-19.8
tués	11	10	10.0
blessés	180	242	-25.6

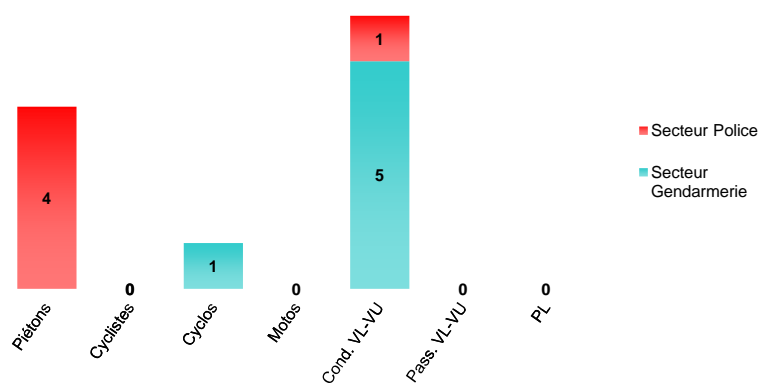
### Répartition mensuelle des tués



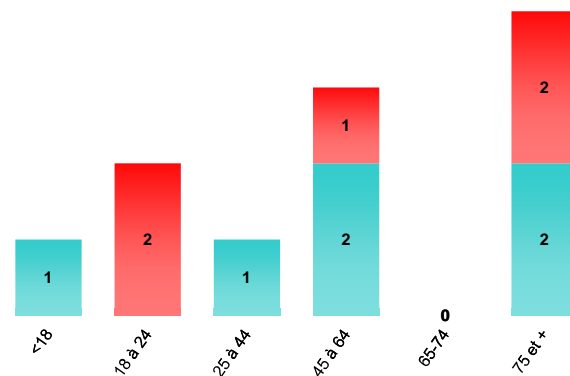
### Cumul des tués par mois et par année



### Tués selon le mode de déplacement

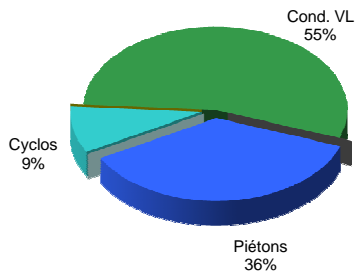


### Tués selon l'âge

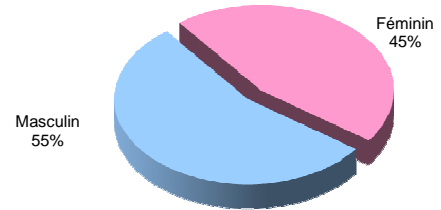


## Répartition des tués

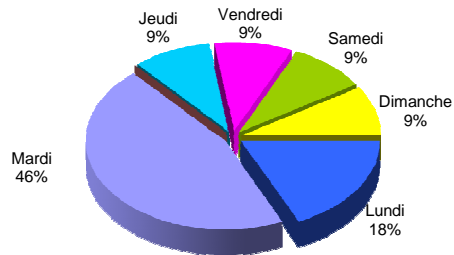
### Par catégorie d'usagers



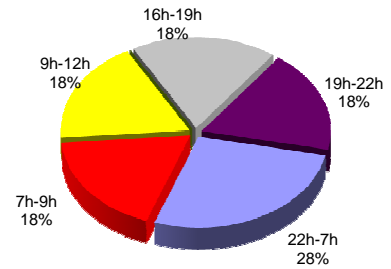
### Par sexe



### Par jour de la semaine



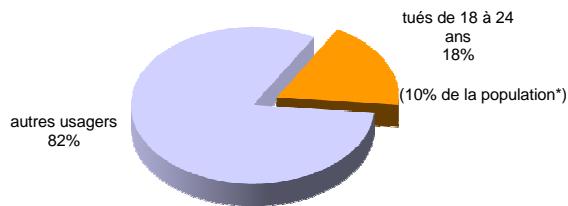
### Par tranche horaire



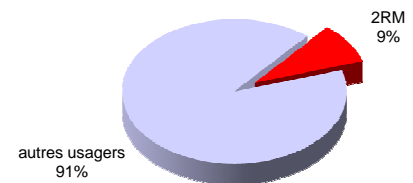
## Répartition des tués - usagers vulnérables

\* Source INSEE population bretonne au 1er janvier 2016

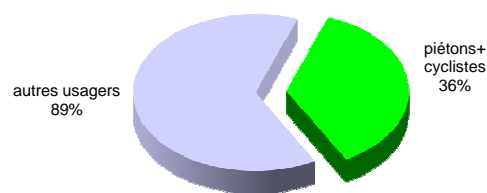
### Part des 18-24 ans tués



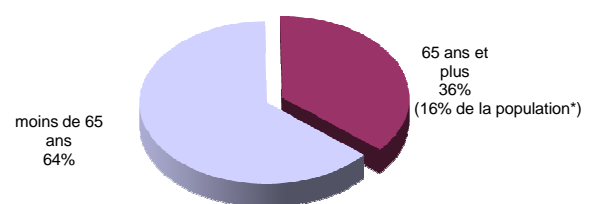
### Part des deux roues motorisés tués



### Part des piétons et cyclistes tués



### Part des seniors tués



## Tués contre - conflits (dans les accidents)

### Usager(s) décédé(s) dans l'accident

Piétons	Cyclistes	Cyclos	Motos	VL	VU	PL	Contre
				2			Seul
							Piétons
							Cyclistes
							Cyclos
							Motos
2		1		2			VL
1							VU
1				2			PL, TC
							Non identifié, autre
<b>4</b>		<b>1</b>		<b>6</b>			<b>11</b>

■ Non identifié, autre

■ PL

■ VU

■ VL

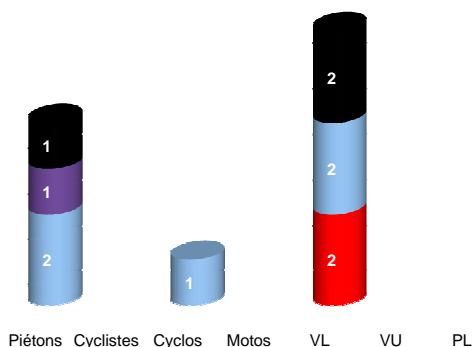
■ Motos

■ Cyclos

■ Cyclistes

■ Piétons

■ Seul

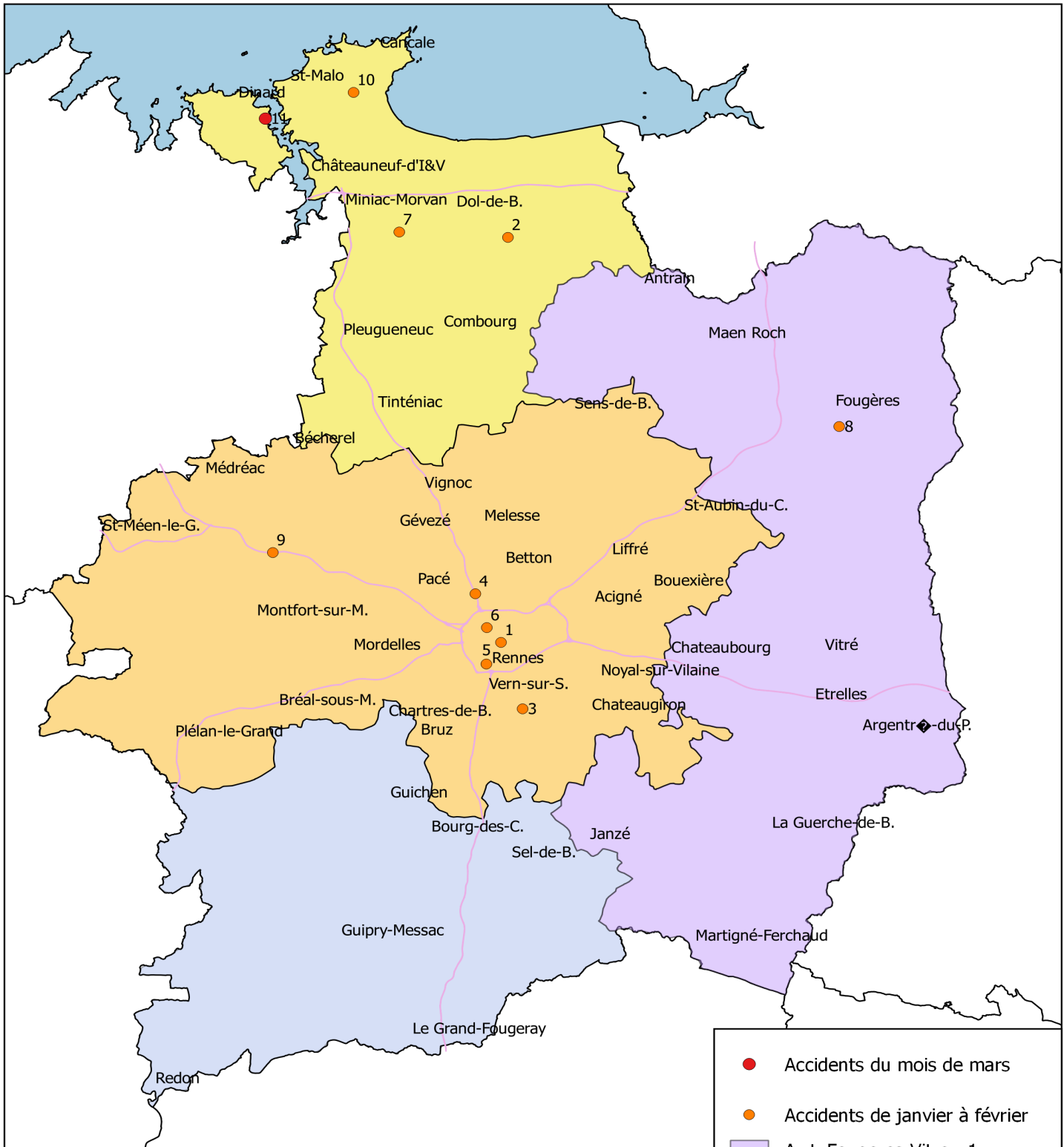


# Département d'Ille-et-Vilaine

Localisation des accidents routiers mortels et nombre de tués

**Nombre de tués au 31 mars 2020 : 11**

Cette plaquette présente le cumul des accidents routiers mortels (tués à 30 jours) dans le département d'Ille-et-Vilaine. Ces données sont provisoires et peuvent faire l'objet de modifications.



Thème : Transport - Accidentologie  
Réalisé par : DDTM35 / SECTAM / ODSR  
Date de réalisation : 2 avril 2020  
© DDTM d'Ille-et-Vilaine - reproduction interdite

## Données concernant les accidents mortels du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2020 localisés sur la carte

n° de l'accident	date	heure	commune	catégorie des tués	âge(s)	sexe(s)	nbre cumulé des tués
1	09/01/2020	00h35	Rennes	1 piéton	21	F	1
2	12/01/2020	21h00	Epiniac	1 conducteur VL	52	F	2
3	14/01/2020	11h15	Noyal-Châtillon-sur-Seiche	1 conducteur VL	91	M	3
4	18/01/2020	05h45	Saint-Grégoire	1 passager cyclo	17	M	4
5	21/01/2020	08h20	Rennes	1 piéton	81	F	5
6	28/01/2020	11h50	Rennes	1 piéton	85	M	6
7	28/01/2020	19h00	Plerguer	1 conducteur VL	81	F	7
8	11/02/2020	06h20	Lécousse	1 conducteur VL	22	M	8
9	17/02/2020	16h10	Bédée	1 conducteur VL	50	M	9
10	28/02/2020	08h50	Saint-Méloir-des-Ondes	1 conducteur VL	39	F	10
11	30/03/2020	21h10	La Richardais	1 piéton	64	M	11

## La sécurité routière à la une

### L'accidentologie des piétons

Les principales catégories de piétons touchées par l'accidentalité sont les personnes âgées de 75 ans et plus, en milieu urbain et en journée, ainsi que les piétons de 18 à 44 ans, de nuit, sur route hors agglomération et sur autoroute. En agglomération, les accidents de piétons surviennent majoritairement de jour (66% de décès), tandis que, hors agglomération, les accidents surviennent majoritairement de nuit (82% de décès sur les routes hors agglomération et 79% de décès sur les autoroutes). La population de plus de 65 ans s'accroissant chaque année, les prévisions de l'accidentalité de cette catégorie d'usagers posent aujourd'hui un véritable défi de santé publique, notamment lorsque l'on considère que les personnes âgées représentent la part la plus importante des piétons.

Les enfants (0-13 ans) et les adolescents (14-17 ans), en tant que piétons, sont également fortement concernés par ce type d'accidentalité. Dans les trois quarts des cas, l'accident survient à moins de 500m du collège et dans un environnement emprunté chaque jour par la victime.

### DROITS ET DEVOIRS DES PIÉTONS

- Vous êtes prioritaire sur les conducteurs de véhicule dès l'instant où vous êtes engagé régulièrement sur un passage piétons, régulier ou non par des feux tricolores.
- Au même titre que les autres usagers, vous devez observer les règles du Code de la route. En cas de non-respect, vous êtes passible d'une amende de première classe de 4 €.
- Vous avez l'obligation d'emprunter les passages piétons s'ils sont situés à moins de 50 mètres de vous.

### LES RÈGLES ÉLÉMENTAIRES DE SÉCURITÉ

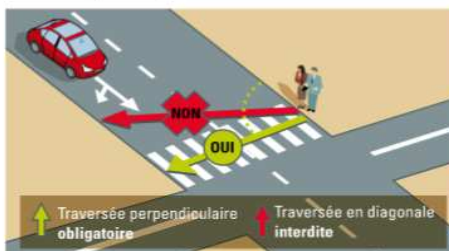
#### Marcher le long de la route

- Lorsqu'une chaussée est bordée d'emplacements praticables réservés aux piétons, tels que des trottoirs ou des accotements, vous êtes tenu de les emprunter. Si vous ne pouvez pas les utiliser, vous pouvez marcher sur la chaussée en circulant près des bords.
- Hors agglomération, vous devez vous tenir sur le côté gauche de la chaussée afin de faire face aux véhicules, sauf si cela est de nature à compromettre votre sécurité ou en cas de circonstances particulières (exemple : zone de travaux).

Sont assimilées aux piétons et tenues de respecter les mêmes règles : les personnes qui déplacent à la main un cycle ou un cyclomoteur, les personnes handicapées qui se déplacent dans un fauteuil roulant. Les personnes qui poussent un landau ou un fauteuil roulant sont également considérées comme des piétons et doivent rester sur le trottoir avant de traverser la chaussée.

#### Traverser

- Ne traversez qu'après vous être assuré de pouvoir le faire sans risque, en fonction de la visibilité, de la distance et de la vitesse des véhicules.
- À la descente d'un bus, regardez bien autour de vous, qu'il ne vous cache pas d'autres usagers de la route.
- Lorsque la traversée est réglée par des feux de signalisation, vous devez attendre le feu vert pour les piétons avant de vous engager. Lorsque c'est un agent qui règle la circulation, attendez son signal avant de traverser.
- Ne traversez pas en diagonale.



#### Rester attentif

- L'usage du téléphone portable est une source de distraction pour les piétons. Évitez de téléphoner en traversant.
- L'usage des baladeurs musicaux doit se faire à un volume qui permette d'entendre les véhicules, notamment dans la traversée de la chaussée.
- Plus le taux d'alcoolémie est élevé, pour les piétons comme pour les conducteurs, plus les réflexes sont amoindris. Le temps de réaction est augmenté, l'acuité de perception est faible.
- Pensez aux vélos, dans les voies à double sens cyclable et aux véhicules électriques. Ils sont tous relativement silencieux et peuvent surprendre.

#### Rester visible

- Dès que la visibilité est insuffisante, utilisez autant que possible des vêtements clairs ou munis de bandes réfléchissantes ou fluorescentes.

### ENFANTS ET SÉNIORS LES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES

**PRÈS DE 80%  
DES PIÉTONS  
TUÉS DANS DES  
ACCIDENTS  
DE LA ROUTE  
SONT ÂGÉS  
DE 65 ANS  
ET PLUS.**



Les séniors représentent les premières victimes des accidents de la route parmi les piétons. Avec l'âge, le champ de vision rétrécit, l'acuité visuelle s'affaiblit, la qualité de l'audition diminue ainsi que les réflexes. Les conséquences d'une blessure sont plus importantes pour une personne âgée tant sur le plan physique et médical que sur le plan social (dépendance, besoin d'aide à domicile...).

Petite taille, comportement imprévisible, mauvaise appréciation des risques... Dans la rue, l'enfant est particulièrement vulnérable. Il est donc important de lui apprendre très tôt les règles élémentaires de sécurité.

- Commencez dès l'âge de 3 ans l'apprentissage de la circulation par l'observation. Expliquez, de manière pédagogique, les règles à observer :
  - emprunter les passages piétons ;
  - traverser lorsque le feu est vert pour les piétons ;
  - vérifier que les véhicules sont arrêtés avant de traverser ;
  - ne pas courir, etc.

- Tant que les enfants n'ont pas assimilé ces règles de prudence, surveillez-les et accompagnez-les.
- Montrez l'exemple. Sachez qu'ils reproduisent vos comportements.
- Munissez-les d'un sac à dos ou cartable doté de bandes réfléchissantes et habillez-les avec des vêtements de couleur claire.

**24% DES  
PIÉTONS  
BLESSÉS DANS  
DES ACCIDENTS  
DE LA ROUTE  
SONT DES  
ENFANTS  
DE 0 À 14 ANS.**

